

CORONAVIRUS COVID-19

17/11/2020

DÉTAILS DU DISPOSITIF SANITAIRE LORSQU'UN CAS ISOLÉ SE PRÉSENTE DANS UNE CLASSE

(scénario 1)



Fréquentation des cours :

Les élèves et enseignants qui ne présentent pas de symptômes fréquentent les cours.



Sport :

Les élèves sont dispensés des cours d'éducation et de natation.



Masque :

Les enseignants et les élèves de plus de 6 ans portent le masque dans l'enceinte de l'école, y compris dans la salle de classe, pendant les 6 jours qui suivent le dernier contact avec le cas positif et jusqu'au résultat négatif du test.



Repas :

Il est recommandé que les élèves de l'enseignement fondamental déjeunent à la maison. Au lycée, les élèves ne se rendent pas au restaurant scolaire. Ils mangent dans leur salle de classe (possibilité de commander des *Frupstuten*).



Transport scolaire :

Les élèves qui n'ont pas d'autre possibilité pour se rendre à l'école peuvent continuer à utiliser le transport scolaire en respectant l'obligation du port du masque.



Contacts sociaux en dehors de l'école :

Il est recommandé aux élèves et aux enseignants concernés de réduire leurs contacts sociaux jusqu'au résultat négatif du test.



Test :

Les élèves et les enseignants identifiés reçoivent des services de l'Éducation nationale une ordonnance pour se faire tester au plus tôt 6 jours après le dernier contact avec le cas positif.



Maisons relais :

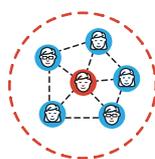
Il est recommandé par la Direction de la santé que les élèves ne fréquentent pas la maison relais jusqu'au résultat négatif du test.

Lors de l'envoi de l'ordonnance, il est précisé si le test sera réalisé par une équipe mobile de testing dans l'école ou si l'élève devra se faire tester dans un laboratoire ou un centre de test. Les parents gardent toujours le choix d'organiser le test à l'extérieur de l'école.



Congé pour raisons familiales :

Les parents qui suivent la recommandation de la Direction de la santé de ne pas envoyer leur enfant à la maison relais peuvent demander à la CNS un congé pour raisons familiales exceptionnel COVID-19 pour les heures en dehors de l'école.



Mise à l'écart :

La classe concernée est mise à l'écart des autres classes. Les élèves sont dispensés des cours d'éducation physique et de natation. La classe ne se rend pas dans la cour de récréation tant que d'autres classes s'y trouvent.

Plus d'informations:

covid19.men.lu